

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

RENOVATION DU STADE DE FOOTBALL

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de procéder à la rénovation complète du stade de football. Les travaux sont confiés à l'entreprise D.H.R. de Moulins-lès-Metz (57).

BUDGET PRIMITIF 2011 - SERVICE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL modifie le B.P. 2011 du service assainissement, en section de fonctionnement. La modification porte sur 5.200 € de crédits supplémentaires en dépenses (comptes 615 et 622) et en recettes (compte 7061).

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DEUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le CONSEIL MUNICIPAL accorde une subvention de fonctionnement 2011 de :

- 1.300 € à l'« A.E.A. » (Association Entraide et Amitié).
- 150 € à l'association « Les Amis de Peltre ».

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL - HABILITATION DONNEE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (F.P.T.) DE LA MOSELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL charge le Centre de Gestion de la F.P.T. de la Moselle de consulter, pour le compte de la Commune, les sociétés d'assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel communal, le contrat en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2012.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
INSTAURATION ET FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'instaurer la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter du 01.01.2012. Il fixe à 2 le coefficient applicable aux tarifs de référence de cette taxe (0,75 et 0,25€).

Peltre, le 14 octobre 2011
Le Maire,

Bernadette VELER